



www.cdg62.fr/

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU PAS-DE-CALAIS

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le

ID : 062-286200027-20240711-2024_30-DE



DÉLIBÉRATION

2024/30

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Le Conseil d'Administration s'est réuni le Jeudi 11 Juillet 2024 à 10 heures 30, salle des réunions au CENTRE DE GESTION à BRUAY-LA-BUISSIÈRE, sous la présidence de M. Joël DUQUENOY, Président du CDG 62.

Le secrétaire de séance désigné est M. Francis CORDONNIER, Adjoint au Maire de BETHUNE.

- ♦ **Etaient présents** : M. Jean-Pierre SANSEN, Maire de RUITZ – M. Nicolas PICHONNIER, Maire de RIMBOVAL – M. Jacques BACQUET, Maire de QUERCAMPS – M. Jean-Michel LEGRAND, Maire de AUCHY-LES-MINES – M. Jean-Luc FAY, Maire de BONNIERES – M. René HOCQ, Maire de BURBURE – M. Didier BOMY, Adjoint au Maire de CUCQ – M. Maurice LECONTE, Maire de HOUCHIN – Mme Marie-Thérèse ROJEWSKI, Adjointe au Maire de HOUDAIN – M. Ludovic IDZIAK, Maire de CALONNE-RICOUART – M. Dominique DELATTRE, Vice-Président du Syndicat Mixte Artois Valorisation – M. Joël DUQUENOY, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de SAINT-OMER – M. Ernest AUCHART, Conseiller communautaire de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois – M. Francis CORDONNIER, Adjoint au Maire de BETHUNE – M. Guillaume LEBLOND, Conseiller municipal de BOULOGNE-SUR-MER – M. Patrice CAMBRAYE, Adjoint au Maire de Calais – Mme Fabienne DUTERTE, Administratrice au CCAS de BOULOGNE-SUR-MER – M. André KUHCINSKI, Conseiller Départemental.
- ♦ **Etaient absents ou excusés** : Mme Véronique DUMONT-DESEIGNE, Adjointe au Maire de MARCK – M. Bruno HUMETZ, Adjoint au Maire de SAINT-OMER – Mme Fabienne DUPUIS, Maire de OIGNIES – M. André GOUDALLE, Maire de WIRWIGNES – Mme Nadine LEFEBVRE, Maire de BEUVRY – M. Marc BOUTROY, Maire de ESCALLES – Mme Denise TETELIN, Maire de VILLERS-CHATEL – M. Alain DUBREUCQ, Maire de SAINS-EN-GOHELLE – M. Cédric DELMOTTE, Maire de BOIRY-SAINT-MARTIN – M. Julien DELANNOY, Maire de WAVRANS-SUR-L'AA – M. Michel DASSONVAL, Adjoint au Maire de LILLERS – M. Hakim ELAZOUZI, Administrateur au CCAS de BETHUNE – Mme Florence WOZNY, Conseillère Départementale – M. Alexandre MALFAIT, Conseiller Départemental.



Le Conseil d'Administration,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 91-843 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine ;

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;

Vu la délibération n° 2024/19 du 4 juin 2024 actualisant le tableau des emplois ;

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 20 juin 2024 ;

Le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L 313-1 du Code général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il indique aussi qu'en cas de suppression d'emplois, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial.

Afin de contribuer à leur bon fonctionnement et satisfaire les demandes des collectivités, il propose de modifier le tableau des emplois en procédant à la création de trois emplois permanents et à la suppression de huit emplois devenus vacants suite à des recrutements sur autres grades, des réorganisations de services et changement d'un cadre d'emplois.

Le Président propose à l'assemblée :

 **La création** de quatre emplois de :

- **Technicien concours** à temps complet, au service Concours sur le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe, suite à une réorganisation du service et assurer son bon fonctionnement ;

- **Préventeur** à temps complet, sur le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe, suite à une réorganisation des services et assurer leur bon fonctionnement ;

- **Secrétaire médicale (Antenne de Saint-Omer)** à temps complet, sur les grades d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, suite aux demandes des collectivités et assurer le bon fonctionnement des antennes médicales ;

 **La suppression de huit emplois permanents, à temps complet, suivants :**

- Trois emplois de Conseiller en évolution professionnelle ouverts sur les grades de rédacteur principal de 1^{ère} classe, rédacteur principal de 2^{ème} classe et rédacteur, supprimés suite à un recrutement sur un autre grade ;

- Un emploi de Responsable adjoint du service concours, ouvert sur le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe, supprimé dans le cadre d'une réorganisation du service et assurer son bon fonctionnement ;

- Un emploi de Chargé de la comptabilité concours, ouvert sur le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe, supprimé dans le cadre d'une réorganisation des services ;

- Un emploi de Gestionnaire concours, ouvert sur le grade d'adjoint administratif, supprimé dans le cadre d'une réorganisation du service. Cet emploi sera supprimé à compter du 22 août 2024 ;

- Un emploi de Préventeur/ACFI, ouvert sur le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe, supprimé dans le cadre d'une réorganisation des services ;

- Un emploi de Technicien informatique, ouvert sur le grade d'agent de maîtrise principal, supprimé suite à un changement de cadre d'emplois ;

Le tableau des emplois permanents est ainsi modifié, comme suit :

Filière administrative

Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Grade : rédacteur principal de 1^{ère} classe, à temps complet
Ancien effectif : 15 – nouvel effectif : 13

Grade : rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps complet
Ancien effectif : 3 – nouvel effectif : 2

Grade : rédacteur, à temps complet
Ancien effectif : 9 – nouvel effectif : 8

Cadre d'emplois des adjoint administratifs territoriaux

Grade maxi : adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet
Ancien effectif : 11 – nouvel effectif : 12

Grade mini : adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet
Ancien effectif : 9 – nouvel effectif : 10

Grade : adjoint administratif, à temps complet
Ancien effectif : 11 – nouvel effectif : 10

Filière technique

Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

Grade : agent de maîtrise principal, à temps complet
Ancien effectif : 3 – nouvel effectif : 2

Le Conseil d'Administration,
Après avoir entendu l'exposé de son Président,
A l'unanimité des membres présents,

- ♦ *ADOpte* la modification du tableau des effectifs et du tableau des emplois, ainsi proposée, qui prendra effet à compter du 12 juillet 2024 ;
- ♦ *PRECISE* qu'un tableau reprenant l'ensemble des emplois, permanents et non permanents, est annexé au présent document ;
- ♦ *PRECISE* que les crédits correspondants seront inscrits au budget, chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré en séance,
à BRUAY-LA-BUISSIÈRE, le 11 juillet 2024

Le Président,

Joël DUQUENOY